

MEMBRES DU CONSEIL

Afférents au conseil municipal 15
En exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 15



Date convocation : 27/06/2020

Date affichage : 09/07/2020

DELIBERATION 2020-026

OBJET

**ELECTIONS DU
MAIRE ET DES
ADJOINTS**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BEZE**

L'an deux mil vingt et le 3 juillet le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé de SAINT-SEINE.

Présents : Mesdames Anne-Laure AUBRY, Cécile BLEIN, Sarah BOCKEL, Christel CHAUTEMPS, Brigitte PORCHEROT, Danielle SERRAVALLE, Messieurs Richard DELAUME, Michel FOIN, Charles FUCHEY, Victorien FRISON, Hervé de SAINT-SEINE, Xavier PARIAT, Maxime RESSOUCHE.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte PORCHEROT

Deux procurations ont été données :

Madame Aude ROGEMAN donné procuration à Madame Brigitte PORCHEROT
Monsieur Léonard MEYER donné procuration à Madame Chrystel CHAUTEMPS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

Election du Maire

Monsieur Hervé de SAINT-SEINE propose sa candidature

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 2
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Monsieur Hervé de SAINT-SEINE : 13 voix - Treize voix, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

Madame Brigitte PORCHEROT propose sa candidature

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Madame Brigitte PORCHEROT : 13 voix – Treize voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première adjointe.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

Madame Christel CHAITEMPS propose sa candidature

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletin blanc : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

**Madame Christel CHAITEMPS : 14 voix - Quatorze voix
ayant obtenu la majorité absolue est proclamée seconde adjointe au maire.**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

Monsieur Maxime RESSOUCHE propose sa candidature

- Election du Troisième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

**Monsieur Maxime RESSOUCHE : 13 voix - Treize voix
ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le Maire
Hervé de SAINT-SEINE

